

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE LORIQUELLE
DURANT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du jeudi 23 février 2023, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie,

- la circulation sera interdite chemin de Loriquelette, du n°33 à l'intersection avec la rue d'Epinal
(côté Col du Haut Jacques).

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par
l'entreprise. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera
protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 février 2023

Le Maire



Bruno TOUSSAINT